

Avis d'une demande de dérogations mineures au Règlement 01-4501 sur le zonage

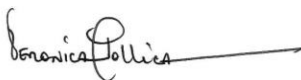
Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 7 novembre 2023 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Permettre au 680, chemin du Coteau-Rouge, la construction d'un bâtiment mixte avec :

- l'absence de cases de stationnement au lieu de 15 cases de stationnement;
- l'absence de case de stationnement pour personne à mobilité réduite au lieu d'une case;
- une superficie de la mise en commun de l'aire d'agrément de 1 154 mètres carrés au lieu de 1 512 mètres carrés;
- l'absence d'un tablier de manœuvre requis pour l'espace de chargement;
- des conteneurs semi-enfouis situés à 0,207 mètre d'une ligne de terrain au lieu d'un mètre;
- l'absence d'un local intérieur pour conteneur à déchets;
- l'absence d'une dalle de propreté;
- l'absence d'arbres sur le terrain au lieu du minimum de 8 arbres requis;
- l'absence d'arbre à grand déploiement en marge avant donnant sur la rue Bourassa et en marge avant donnant sur le chemin du Coteau-Rouge au lieu d'un arbre à grand déploiement planté au 8 mètres linéaires requis.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 20 octobre 2023.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil